

*ACTIVITÉ DE LA DÉLÉGATION DU COMITÉ
INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
EN ALLEMAGNE
(ZONE FRANÇAISE D'OCCUPATION)
OCTOBRE 1945 — JANVIER 1948*

C'est en automne 1945 que le Comité international décida d'ouvrir une Délégation à Baden-Baden, siège des Autorités françaises d'occupation en Allemagne. La première tâche de cette Délégation était de vérifier l'application des Conventions de 1929, celle pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les armées en campagne et celle relative au traitement des prisonniers de guerre. Les Autorités françaises lui reconnurent cependant le droit de s'occuper également des internés civils, de visiter des hôpitaux et d'effectuer la distribution de secours à la population civile.

Ces activités prirent rapidement une grande extension et, pour les accomplir, il fallut établir une sous-délégation en zone sud à Fribourg-en-Brigau et une autre en zone nord à Bad-Kreuznach. Elles secondèrent efficacement la Délégation principale établie à Baden-Baden.

Le nombre total des prisonniers de guerre, qui était tout d'abord de 70.000, diminua progressivement jusqu'à 15.000. Seuls les hommes aptes au travail étaient retenus, tandis que les blessés et les malades en mains françaises, britanniques ou américaines arrivaient sans cesse en zone française pour regagner ensuite leur pays. Les conditions générales de logement et de nourriture étaient mauvaises, et l'on était au début de l'hiver. Dans ces conditions, la situation des grands blessés et des invalides était lamentable.

La période qui s'étend de la fin de 1945 au début de 1946 fut très difficile. Les Autorités étaient tout disposées à améliorer une situation aussi pénible, mais elles manquaient de moyens. Lorsque fut distribué le contenu de wagons entiers de médicaments et de secours en vivres, cette situation s'améliora. Des

trains militaires furent organisés, des lazarets et des hôpitaux reçurent des prisonniers de guerre blessés et malades, sous la responsabilité et aux frais des Autorités militaires françaises. Peu à peu les hôpitaux militaires purent évacuer les malades démobilisés sur les hôpitaux civils, de sorte qu'en automne 1946, le problème était résolu dans l'ensemble. Une organisation allemande de secours aux prisonniers et victimes de la guerre fut admise à travailler. C'est ainsi que commencèrent à fonctionner les « Hilfsausschüsse » ou Comités d'entr'aide.

La libération et la démobilisation — deux opérations différentes — donnèrent lieu également à de nombreuses difficultés. En effet, les prisonniers de guerre renvoyés chez eux sans papiers étaient repris et ramenés en France. Par des entretiens qu'elle avait avec les Autorités compétentes et à la suite des nombreuses demandes qu'elle leur adressait, la Délégation de Baden-Baden contribua à rétablir la situation, dès l'été 1946. Des secours furent distribués et chaque prisonnier de guerre put enfin envoyer librement des nouvelles à sa famille et en recevoir d'elle.

Les internés civils, au nombre de 80 à 100.000, étaient répartis dans des camps disséminés en zone française occidentale. Quelques mois après son installation, la Délégation reçut l'autorisation de les visiter. Le traitement auquel ces internés étaient soumis n'était semblable qu'en apparence à celui des prisonniers de guerre et leurs conditions de vie, tant matérielle que morale, apparaissaient très difficiles. La responsabilité de les nourrir incombait exclusivement aux Autorités allemandes : les rations alimentaires étaient strictement identiques à la ration officielle de la population allemande. Cependant, les interventions de la Délégation du Comité international eurent des résultats concrets, puisque l'autorisation fut accordée aux internés d'envoyer des nouvelles à leur famille et d'en recevoir. De leur côté les familles purent envoyer des colis de vivres de cinq kg. au maximum puis, plus tard, de poids illimité. La situation s'améliora donc, bien qu'elle laisse aujourd'hui encore à désirer, notamment au point de vue du ravitaillement.

Enfin, en juin 1946, le chef de la Délégation reçut également la permission de visiter les prisons et il eut la possibilité de

DÉLÉGATION DU COMITÉ INTERNATIONAL A BADE

parler individuellement avec chaque prisonnier. Le régime auquel les détenus fussent soumis était, dans certains cas, très pénible. La Délégation jugea donc nécessaire d'intervenir et obtint une amélioration très sensible, dans tous les domaines, de l'existence des détenus, auxquels des prêtres et des médecins prêtent actuellement leur assistance.

Les interventions du Comité international en faveur des personnes déplacées ne pouvaient avoir qu'un caractère officieux puisque leur protection était assumée officiellement par d'autres organisations, l'UNRRA d'abord, l'IRO ensuite. Dans un certain nombre de cas, la Délégation a néanmoins tenté d'améliorer le sort de ces êtres dépourvus de tout statut, sans papiers d'identité, ressortissants d'Etats où ils ne pouvaient ou ne voulaient pas rentrer et qui vivaient dans des conditions matérielles et morales plus que précaires.

Le problème des hôpitaux retint également l'attention de la Délégation. En partie réquisitionnés ou menacés de l'être, les hôpitaux manquaient de tout. La nourriture et le chauffage y étant insuffisants, les malades préféraient souvent rester chez eux. A la suite de nombreuses visites, les interventions du Comité international aboutirent finalement, grâce à la compréhension du Commandant en chef français : la ration alimentaire des malades fut portée de 1200 à 3000 calories et, à la fin de l'année 1946, la situation était devenue à peu près normale.

En ce qui concerne les secours, la grande difficulté réside toujours dans le fait que la distribution ne peut se faire que par une organisation indigène donnant pleine confiance. Les interventions de la Délégation auprès des Autorités françaises et des groupements allemands compétents permirent de mettre sur pied très rapidement des Comités d'entraide formés de représentants d'organisations qui, de tout temps, s'étaient vouées à une œuvre charitable, telles que *Caritas*, *Evangelische Hilfswerk*, *Innere Mission*, *Arbeiterwohlfahrt*, auxquels se joignaient un représentant de l'ancienne Croix-Rouge allemande et un représentant des Autorités allemandes elles-mêmes. Un réseau complet de solidarité s'étendit ainsi à toute la zone

française, dès le début de l'année 1946. La confiance qui s'établit rapidement permit d'obtenir très vite des renseignements concernant toutes les questions intéressantes et démontra la possibilité de faire équitablement distribuer des secours aux plus nécessiteux. D'autre part, la Délégation obtint des Autorités françaises une licence générale d'importation et la franchise absolue de port et de douane pour tous les secours importés en zone occidentale et destinés à la population nécessiteuse. Que ce soit pour des prisonniers de guerre, des internés civils, des malades des hôpitaux, des enfants, des invalides, des vieillards, des mères, la Délégation put ainsi importer et distribuer un total de 32.361 tonnes de marchandises d'une valeur globale de 130 millions de francs suisses. Il n'y eut jamais ni difficulté, ni contestation. C'est en raison de l'honnêteté dont ont fait preuve les organisations allemandes responsables de l'exécution du travail, que les Autorités françaises — Santé publique, Office du Commerce, Douane — eurent confiance et appuyèrent cette action. Les secours provenaient de Suisse (pour environ 75%) ou de l'étranger (armée américaine, Croix-Rouge australienne, Don irlandais, Croix-Rouge sud-africaine, Argentine, etc.). Les noms des donateurs ont été communiqués aux bénéficiaires et il faut signaler que l'effort du *Don suisse*, de *Caritas*, de l'*Evangelische Hilfswerk*, de la *Centrale Sanitaire suisse* et d'autres, fut particulièrement apprécié dans la population. Au reste, le Comité international était responsable des secours provenant de tous les pays, sauf des Etats-Unis.

La Délégation ne s'occupait pas seulement d'importer des secours, mais aussi d'en exporter. En effet, la population civile allemande n'est pas restée indifférente au sort de ses prisonniers de guerre à l'étranger et de nombreuses collectes ont été organisées. Des chaussures, des livres, des objets divers ont été rassemblés dans des centres et remis à la Délégation. Ayant obtenu les fonds nécessaires et la franchise de port pour ces envois, celle-ci a pu acheminer vers la France, l'Afrique du Nord, la Yougoslavie et la Pologne, des dizaines de wagons qui, sous le contrôle du Comité international, sont effectivement parvenus aux destinataires.

VISITES DE CAMPS

Disons encore en terminant, que la Délégation a toujours rencontré auprès des Autorités d'occupation françaises et, plus particulièrement auprès du Commandant en chef, le général Kœnig, la plus vive compréhension pour l'œuvre humanitaire du Comité international. De même, les relations de la Délégation avec la Croix-Rouge suisse, le Don suisse, le Don irlandais, la Croix-Rouge française et tant d'autres organisations charitables furent toujours amicales et eurent d'excellents résultats dans le domaine pratique. Ainsi l'on peut voir dans l'action si vaste menée à bien par la Délégation en zone française d'occupation en Allemagne une preuve de plus de l'estime et de confiance dont on entoure partout l'œuvre d'entr'aide poursuivie inlassablement sous le signe de la Croix-Rouge.
